

Disputatio

Afin d'approfondir le champ d'observation de L'œil de Réforme, nous vous proposons une nouvelle rubrique : « Disputatio ». Une confrontation dans le respect, par une réponse à un éditorial, et la publication des deux textes, argument contre argument, afin de vous faire votre propre idée sur la question.

À propos de l'inamissibilité du salut

Lorsque la loi bouscule notre théologie

Texte paru dans L'œil de Réforme le 10 juin 2025

Le mardi 27 mai dernier, les députés réunis à l'Assemblée nationale ont voté majoritairement en faveur de la légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie. Ce projet de loi sera bientôt examiné au Sénat. Au-delà des nombreux échanges, amendements et débats sur ce texte, il est un fait que peu de parlementaires ont évalué : celui de l'impact de cette loi sur l'assurance du salut éternel des personnes en fin de vie.

Un(e) pasteur(e), un(e) aumônier(e) dans l'exercice de son ministère encourage le malade, prie avec lui, manifeste de la compassion, le fortifie dans sa foi par la lecture de textes bibliques afin de se préparer à la rencontre de son créateur. Mais que répondre demain lorsqu'un croyant, en fin de vie, leur demandera de cheminer avec lui vers un suicide assisté légal ?

Le délit d'entrave prévu dans le texte législatif dissuadera peut-être l'accompagnant de rappeler au malade souffrant que les soins palliatifs, lorsqu'ils sont pratiqués dans de bonnes conditions, permettent que la vie s'éteigne dignement. « *Jésus, nous le croyons, est mort et ressuscité ; de même, nous le croyons aussi, ceux qui se sont endormis, Dieu, par Jésus, les emmènera avec lui* » (Thessaloniens 4/14).

Face au don de Christ sur la croix, la question de l'impact d'un suicide assisté sur le salut du chrétien se pose. Au moment où j'écris ces lignes, je n'ai pas de réponse spirituelle universelle à cette « rupture éthique » dans notre société française.

« À certains moments de notre vie, notre propre lumière s'éteint et se rallume par l'étincelle d'une autre personne. Chacun de nous a des raisons d'éprouver une profonde gratitude pour ceux qui ont rallumé la flamme en nous » (Albert Schweitzer).

Thierry Le Gall, directeur du service pastoral du CNEF auprès des parlementaires

Réponse

En théologie toutes les questions peuvent être posées. Les propos de ce texte ne renvoient-ils pas à un débat du temps de la Réforme, celui de l'inamissibilité du salut ? Et à cette question : peut-on perdre son salut ?

Ce qui fonde la protestation de Luther, n'est-ce pas l'idée selon laquelle notre salut ne dépend pas de nos œuvres morales, sociales ou spirituelles, mais de la seule grâce de Dieu ? Si je suis juste, ce n'est pas parce que j'ai un comportement vertueux, c'est parce que j'ai été réconcilié par le Christ selon le verset de l'épître aux Colossiens qui déclare : « *Dieu vous a réconciliés grâce au corps périssable de son Fils, par sa mort, pour vous faire paraître devant lui saints, sans défaut et sans reproche* » (Col 1.22).

Dans ma vie humaine, je ne suis pas un saint et je ne suis exempt ni de défauts ni de reproches, mais devant Dieu je suis saint, sans défaut et sans reproche car j'ai été réconcilié par la mort du Christ. C'est un acte qui a été posé. Même Dieu ne peut pas revenir sur le fait que le Christ est mort pour ma réconciliation. Remettre en question ma sainteté devant Dieu, n'est-ce pas remettre en question l'œuvre du Christ ? C'est pourquoi la théologie protestante a développé l'idée de l'inamissibilité du salut, qui est l'assurance selon laquelle on ne peut perdre son salut une fois qu'il a été accordé.

La question posée par la loi sur le suicide assisté n'est pas d'ordre théologique en ce qu'elle ne concerne pas le salut, mais d'ordre éthique en ce qu'elle nous interroge sur la façon dont une société accompagne les personnes en fin de vie à partir des principes de la liberté du sujet, de la protection des plus fragiles et du devoir de compassion.

Antoine Nouis, directeur de l'hebdomadaire Réforme

Cette chronique n'engage que celle ou celui qui l'a personnellement écrite, dans toute la diversité de la communauté protestante de France chère à l'esprit de "Réforme". Cependant cette expression n'engage d'aucune façon la ligne éditoriale de "Réforme", ni la rédaction du journal.